

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 DECEMBRE 2025 A 20 HEURES

Session ordinaire

Date convocation : 28/11/2025

PRESENTS : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Richard CANQUE, Isabelle HOUTART, Christophe BUGUET, Anthony BOISSON, Jacques CACHOT, Juliette CANQUE, Emilie FERRAND

ABSENTS EXCUSES : Guy MULLOT (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER), Alain LABET,

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HOUTART

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25/09/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et des représentés, le PV de la réunion du 25 Septembre 2025.

CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE SAINTE-AGNES : TARIFS DES ACHATS ET RENOUVELLEMENTS DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

- **APPROUVE** le règlement du cimetière intercommunal de Val-Sonnette et Rotalier situé sur l'ancienne commune de Sainte-Agnès,
- **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

TARIFS DES CONCESSIONS				
TERRAIN NU		RENOUVELLEMENT		
2 m ²		4 m ²	2 m ²	4 m ²
15 ans	120 €	240 €	120 €	240 €
30 ans	240 €	480 €	240 €	480 €
50 ans	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €

CAVURNE + TERRAIN NU				
CAVURNE		TERRAIN NU	TOTAL	RENOUVELLEMENT
15 ans	280 €	120 €	400 €	120 €
30 ans	280 €	240 €	520 €	240 €
50 ans	280 €	500 €	780 €	500 €

CASE COLUMBARIUM		RENOUVELLEMENT
15 ans	400 €	400 €
30 ans	800 €	800 €
50 ans	1 000 €	1 000 €

ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura.

Un courrier de résiliation sera adressé à l'OPSAT.

PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE 2026

Vu la délibération en date du 14 novembre 2024 par laquelle la commune de Rotalier avait :

- adhéré à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE conclue entre le Centre de Gestion et SO LYON MUTUELLE / ALTERNATIVE COURTAGE qui prenait effet au 1^{er} janvier 2025,
- adhéré à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prenait effet au 1^{er} janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, et de fixer le niveau de participation, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- Pour le risque santé : 45 € par agent et par mois
- Pour le risque prévoyance : 8 € par agent et par mois

DEBAT SUR LE PROJET DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le 21 Octobre 2025, les membres du Conseil Municipal ont assisté à une réunion de présentation du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en présence de Ville Ouverte. Le Conseil Municipal a débattu sur ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public :

Devis du SIDEC pour changer l'éclairage public du Bourg en LED : 16 179 € TTC, participation de la commune : 8 679 €.

Nous attendons un devis d'une autre entreprise.

Travaux enfouissement rural des réseaux :

La 2^{ème} tranche des travaux prévus en 2027 est chiffrée par le SIDEC : 143 532 € TTC, participation de la commune 67 832 €

Salle des fêtes :

Devis demandé pour l'installation d'une coupure d'eau en cas d'urgence à la salle des fêtes.

Arbres dangereux :

Concernant les arbres dangereux le long de la route de Vercia, le Maire a invité le service des routes. Ce dernier a contacté les propriétaires concernés.

Travaux de voirie :

Les travaux de voirie sont terminés. Le Maire a fait part aux élus qu'il prendra un arrêté réglementant la circulation des engins à chenilles métalliques.

Des devis seront demandés concernant le profilage du Chemin des Roches.

Divers :

- RAPPEL : les gravats doivent être déposés au fond des plates-formes.
- Nids de frelons asiatiques : lorsque qu'un nid est repéré sur le domaine communal, merci de prévenir la mairie. Si le nid est sur le domaine privé, le propriétaire a l'obligation de le faire détruire.
- SICTOM : Tarifs inchangés par rapport à 2025. Possibilité de commander des composteurs auprès du SICTOM.

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER



La Secrétaire,
Isabelle HOUTART



